

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00119
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/03/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002300
Commission	Politique de la ville - Développement durable - Insertion et emploi		
Direction en charge	Développement économique Emploi Insertion		
Objet	Attribution de subventions à diverses associations d'insertion professionnelle - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le développement durable, un des trois piliers de la politique municipale, doit permettre à la Ville d'être toujours plus attractive, tout en veillant à la protection de l'environnement afin de contribuer à la préservation de notre planète sans obérer le développement économique et social nécessaire aux générations futures. Bien que ne relevant pas du périmètre de ses politiques, la Ville de Saint-Etienne souhaite, par ses actions, concourir au développement d'un espace économique et social favorable à l'emploi en apportant son soutien à des associations qui œuvrent pour l'insertion pérenne de ses habitants.

La Ville de Saint-Etienne apporte son soutien à des associations qui proposent aux personnes dépourvues d'emploi ou qui souhaitent se former au cours de leur vie professionnelle des solutions leur permettant d'accéder à un cursus d'insertion durable dans le monde du travail. Elle accompagne aussi des structures de l'économie sociale qui conjuguent l'emploi et la formation des bénéficiaires avec des activités qui s'inscrivent dans des objectifs de développement durable : recyclerie, traitement de divers déchets...

■ Motivation et opportunité

Les associations d'insertion et d'aide à l'emploi apportent aux publics fragilisés un accompagnement individualisé dans le cadre d'un projet professionnel d'insertion, pour une reprise d'emploi, l'accès à une formation ou un projet de création d'entreprises.

Dans ce contexte, la Ville de Saint-Étienne se propose de contribuer au financement d'actions en faveur de l'emploi portées par des structures associatives locales.

■ Contenu

Il convient de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, les subventions suivantes :

1- Aide au fonctionnement :

Nom	Objet	Subvention 2024 proposée
Association Solidaire Chômeurs Loire	Accompagnement des chômeurs dans leur recherche d'emploi avec du soutien administratif et socio-culturel + mise à disposition de matériel bureautique, informatique, téléphonie et espaces de bureaux	1 000,00 €
Maison d'information sur la Formation et l'Emploi Loire Sud	Accueil, orientation et renseignement des usagers de la Maison de l'Emploi et de la Formation.	24 000,00 €
Solidarités Nouvelles face au chômage	Accompagnement des personnes sans emplois, gratuitement et sans distinction d'âge de domaine d'activité, de qualification ou de durée de chômage, à condition qu'elles aient le droit de travailler	1 000,00 €
TOTAL		26 000,00 €

2- Aide aux projets :

Nom	Objet de la demande	Subvention 2024 proposée
Club Régional d'Entreprises Pour l'Insertion	Deux voix pour une voix (action de parrainage d'une durée de 10 mois assis sur des rencontres bimensuelles ou mensuelles et dont l'objectif est de faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi).	5 000,00 €
Loire initiative pour le développement et l'insertion économique	Trophée de la création d'entreprises	6 000,00 €
Emploi Loire Observatoire	Accompagnement des associations	8 000.00 €
TOTAL		19 000,00 €

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			45 000.00€	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	45 000.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		45 000.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution et le versement des subventions indiquées, ci-dessus, aux associations concernées pour un montant total de 45 000,00 €,
- autoriser la signature de la convention financière avec la Maison d'information sur la formation et l'emploi Loire sud,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents,
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2024	65	65748
Recettes							

"Conformément aux dispositions législatives, les associations ont joint la charte d'engagement républicain signée dans le cadre de leur dossier de demande de subvention".

■ Décision

Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE